



Commission des officiels

Le 27 août 2009

Salle Mille II

18 h 30

Étaient présentes : Hélène Martin, présidente
Hélène Morneau, membre
Lily Lachance, membre
Marcelle Rousseau, représentante du CA
Louise Cairns, directrice technique

Étaient absentes : Kenza Bouhaddi, membre
Kaila Freeman, membre

1. Mot de bienvenue

Hélène Martin souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

COF-2008/2009-016

Il est proposé par Hélène Morneau et appuyé par Lily Lachance que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en laissant la rubrique « Varia » ouverte.

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 14 avril 2009

COF-2008/2009-017

Il est proposé par Hélène Martin et appuyé par Hélène Morneau que le procès-verbal du 14 avril 2009 soit accepté tel que présenté.

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Affaires découlant

a) Code de classification et obtention des grades des officiels

- Plusieurs modifications sont apportées au document Code de classification et obtention des grades des officiels afin qu'il soit en lien avec les exigences de certification du programme de certification de juge national et qu'il contienne les critères voulus par le Québec. Voir document annexe I.

b) Programme de mentorat

- Il est recommandé de remettre à l'automne le développement du programme. Par contre, il est nécessaire que ceci devienne une

priorité. L'objectif est d'avoir un programme en place pour la saison 2009-2010.

c) Code d'éthique et code de conduite des officiels

- Plusieurs modifications sont apportées au document Code de conduite des officiels. Voir document annexe II.

d) Sélection et représentation des officiels aux compétitions :

- La problématique est que les officiels sont sollicités de partout. Les organisateurs de compétition dans une région font faire parvenir des courriels à tous les officiels peut importe la région d'où ils proviennent. Il est recommandé par la COF que Plongeon Québec mette en place une procédure.
- La procédure recommandée :
 - i. En début d'année, Plongeon Québec fera parvenir à tous les officiels un fichier avec toutes les compétitions sanctionnées.
 - ii. Cette liste est fournie au juge-arbitre de la rencontre qui va faire le suivi avec les officiels. Les officiels fourniront leurs disponibilités à Plongeon Québec.
 - iii. Le juge-arbitre de la rencontre envoie par courriel l'invitation et demande une confirmation de leurs disponibilités.
 - iv. Pour les compétitions régionales, Plongeon Québec travaillera avec les organisateurs de compétitions pour trouver un juge-arbitre. Par la suite, le juge-arbitre sollicitera les officiels de la région pour connaître leurs disponibilités.

5. Cour d'officiel (Niveau 1 et 2)

a) Niveau 1

- Il a été décidé qu'un cours d'officiel niveau 1 sera offert à l'automne.

b) Niveau 2

- Le cours d'officiel niveau 2 sera offert à l'hiver afin d'avoir les nouveaux règlements de FINA.
- Un courriel sera envoyé à tous les officiels nationaux seniors actifs pour connaître leur l'intérêt à donner le cours.
- Il faudrait vérifier si tous les documents sont en français et prêts. À ce jour, les examens niveau 1 et 2 ne reflètent pas les modifications apportées par FINA pour l'année 2009-2010.

6. Nouvelles affaires

a) Révision des règlements 2009-2010

- Aucun changement aux règlements n'a été apporté. Les indemnités ont été discutées et la décision est de maintenir le statu quo pour cette année. Par contre, il est suggéré que Plongeon Québec s'assure qu'elles soient claires et compris par les officiels.
- Indemnités pour toutes compétitions sanctionnées de moins de 100 km (aller seulement) de déplacement de la maison.
 - i. 10 \$ par demi-journée (minimum de 2 épreuves)
 - ii. 20 \$ par jour (minimum de 4 épreuves).

- Indemnités pour toutes compétitions sanctionnées de plus de 100 km (aller seulement) de déplacement de la maison.
 - i. Doit être officiel niveau 2 ou d'un niveau supérieur et membre en règle de Plongeon Québec.
 - ii. 1 représentant par région. Toute autre demande doit être faite à Plongeon Québec.
- Un montant forfaitaire de 30 \$ par nuit où un montant maximum de 70 \$ par nuit pour l'hôtel (avec preuve) sera accordé, en plus de 0,40 \$ par km.
- Le covoiturage et la cohabitation sont recommandés.

b) Calendrier de la COF 2009-2010

- Il est suggéré de faire le colloque des officiels lors du camp d'entraînement de l'équipe du Québec qui sera au mois d'octobre à la piscine du Centre sportif du Parc olympique.
- Pour déterminer les activités lors du camp d'entraînement les membres aimeraient recevoir ce qui a été fait dans les années antérieures.

7. Varia

- a) Il est recommandé que les actions soient insérées directement au procès-verbal du COF de manière à faire rapidement le suivi des dossiers. Les membres de la COF préfèrent maintenir le dossier 'Suivi des actions du COF'. Il est plus explicite, regroupe toutes les actions et permet d'avoir l'historique du déroulement des décisions.
- b) Marcelle Rousseau informe les membres que le procès-verbal du 26 novembre 2008 n'a pas été entériné par le CA. Plusieurs questions ont été soulevées. Marcelle Rousseau va faire parvenir les questions aux membres afin qu'ils puissent répondre aux questions des membres du CA.
- c) Hélène Morneau informe les membres du COF que Judith Fyfe a obtenu son niveau d'officiel National Junior. Tout c'est très bien passé. Louise Kairns a ajouté un mot dans La Vrille pour l'annoncer aux officiels et féliciter Judith.

8. Levée de l'assemblée

COF-2008/2009-018

Il est proposé par Lily Lachance et appuyé par Hélène Martin que l'assemblée soit levée à 21 h 36

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente
Hélène Martin

Secrétaire
Louise Kairns pour Kenza Bouhaddi